

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 662, 663, 664 et 665**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 11 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 662 amendant le règlement numéro 649 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle;*
- *Règlement numéro 663 relatif au programme de revitalisation (Réno-façades) ;*
- *Règlement numéro 664 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Louiseville ;*
- *Règlement numéro 665 amendant le règlement numéro 646 sur la tarification des services (2018).*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 13^e jour du mois de juin 2018, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 13^e jour du mois de juin 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière